



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Securite

Question écrite n° 46635

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat aux transports sur la necessite d'ameliorer les dispositifs de securite mis en place dans les transports en commun. Il semble que le sentiment d'insecurite ressenti par les usages freine l'utilisation des transports collectifs. Le renforcement de la presence humaine sur les reseaux, l'amelioration du dispositif de surveillance et le renforcement des pouvoirs des controleurs apparaissent de nature a limiter ce phenomene. Neanmoins, il s'avere tout aussi necessaire de rechercher a garantir la securite des personnels participant a ce service public. En consequence, il lui demande les mesures qu'il serait possible de prendre afin, d'une part, d'assurer la securite des usagers, et d'autre part, de garantir aux chauffeurs et controleurs des conditions de travail en toute securite.

Texte de la réponse

La securite dans les transports collectifs est une question essentielle, tant pour les passagers que pour les agents des entreprises de transport. Au cours des derniers mois, le Gouvernement a accru ses interventions en vue d'ameliorer l'efficacite des actions de lutte contre les differentes formes d'insecurite ou le sentiment d'insecurite qui a pu se developper, notamment dans les transports urbains. Le soutien financier de l'Etat aux autorites organisatrices de province et aux entreprises de transport public a en particulier ete renforce pour le developpement de la presence humaine sur les reseaux, la creation d'emplois de mediation et de proximite, en particulier au titre des « emplois de ville » et les investissements de protection des personnes et des biens (radiotelephone, videosurveillance, bornes d'appel...). L'efficacite de l'action passe aussi par une forte coordination operationnelle au niveau local entre acteurs du transport et services municipaux, police, gendarmerie, justice, education nationale et des instructions en ce sens ont ete adressees aux services de l'Etat. Enfin, un projet de loi sera tres prochainement presente au Parlement pour renforcer les prerogatives des agents charges du controle et renforcer ainsi la lutte contre la fraude qui participe du sentiment d'insecurite.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46635

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6712

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1938